



Suite à l'Arrêté préfectoral, Département de l'Aude, du 29 juillet 2022, portant sur la mise en place des mesures de restrictions des usages de l'eau liées à l'état de sécheresse, la commune de Durban Corbières faisant partie du secteur Aude aval Berre et Rieu, est placée en ALERTE RENFORCEE.

### En conséquence :

L'arrosage des espaces verts publics et privés, rond points, jardins d'agrément sont interdits de 8 à 20 heures,

L'arrosage des jardins potagers est interdit de 8 à 20 heures,

L'arrosage des espaces sportifs est interdit de 8 à 20 heures et est limité à une nuit par semaine, dès lors que la demande en sera préalablement formulée auprès du service de la police de l'eau,

Les fontaines publiques en circuit ouvert doivent être arrêtées,

Le nettoyage des terrasses et des façades ne faisant pas l'objet de travaux est interdit,

Le maintien du niveau des plans d'eau et piscines de loisirs à usage personnel est interdit de 8 à 20 heures,

Le prélèvement d'eau en vue du remplissage du niveau des plans d'eau de loisirs et piscines de loisirs à usage personnel est interdit,

La vidange des plans d'eau de toute nature est interdite dans les cours d'eau,

La vidange des piscines publiques est soumise à autorisation. Le premier remplissage est interdit,

Le lavage des voiries à l'eau est interdit, sauf impératif sanitaire,

L'arrosage des cultures est interdit de 8 à 20 heures,

L'arrosage des cultures par canon à eau est interdit de 12 à 18 heures,

Les prélèvements pour la chasse sont réduits de 50%,

Les interventions sur les systèmes d'assainissement des eaux usées sont subordonnées à l'accord préalable de la DDTM,

Les purges de réseau et le lavage des réservoirs d'alimentation en eau potable sont limités au strict minimum,

Les tests des poteaux d'incendie sont à reporter dans la mesure du possible mais restent autorisés en cas de nécessité après information du service en charge de la police de l'eau.